

ANNEXE 4 – CA 22 MAI 2024 : PROJET DE RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale

Exercice 2023

Rédacteurs :

Jenifer SOTELO, Directrice des Ressources Humaines

Estelle RODRIGUEZ, Directrice Financière

Matthieu HOARAU, Directeur Général

Christy PICARD, Responsable de la gestion de projets

Contributeurs :

Nassifa ADAM, Juriste

En vertu des articles L225-37 et suivants du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 précisant les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent rapport présente la gestion de la société

SOMMAIRE

I.	Présentation de la société	- 3 -
A.	Généralités	- 3 -
a)	Champ d'intervention	- 3 -
b)	Portefeuille de commandes	- 3 -
B.	Établissement des comptes annuels	- 5 -
a)	Comptes annuels	- 5 -
b)	Conventions réglementées	- 5 -
c)	Commissaire aux comptes	- 5 -
C.	Données sociales et environnementales	- 6 -
a)	Effectif	- 6 -
b)	Répartition du personnel	- 7 -
c)	Démographie	- 8 -
d)	Focus stagiaire	- 8 -
e)	Formation professionnelle continue	- 9 -
f)	Activités du CSE	- 9 -
g)	Indicateurs financiers	- 10 -
II.	Activité de la société	- 11 -
A.	Bilan comptable	- 11 -
a)	Évolution du chiffre d'affaires	- 13 -
b)	Charges non déductibles	- 14 -
c)	Suivi analytique	- 14 -
d)	Trésorerie	- 15 -
e)	Contrats conclus hors actionnariats	- 16 -
B.	Activité en matière de recherche & développement	- 17 -
C.	Bilan des 5 derniers exercices	- 17 -
a)	Chiffre d'affaires et résultat	- 17 -
b)	Capitaux propres	- 19 -
c)	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	- 20 -
D.	Perspectives et Budget 2024	- 21 -

En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2023.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans l'annexe 5.

I. Présentation de la société

Généralités

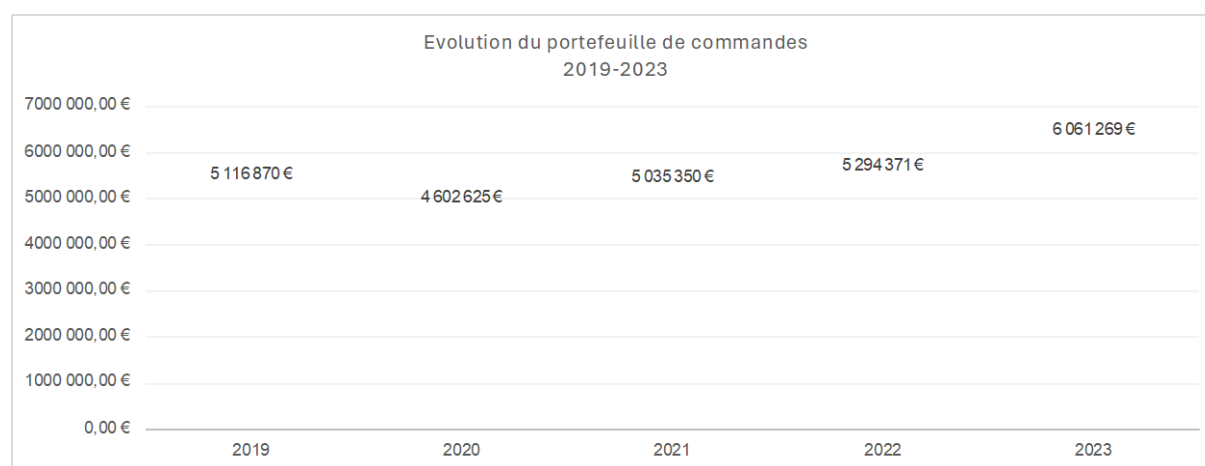
a) Champ d'intervention

- En 2024, HORIZON REUNION est devenue Énergies Réunion, à la suite d'un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2024.
- Énergies Réunion, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique en 2030.
- Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, la société a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

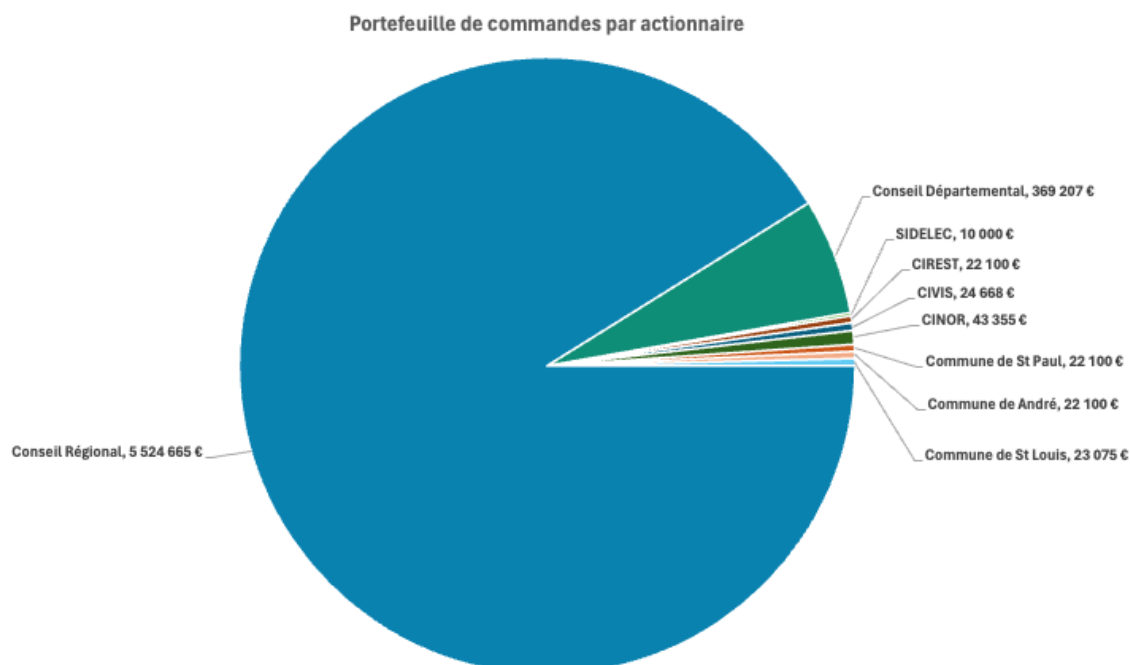
b) Portefeuille de commandes

Énergies Réunion a vu son volume d'affaires progresser de +18% entre 2019 et 2023.

L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante sur les 5 derniers exercices (2019-2023) :



Le poids des commandes par actionnaire sur le dernier exercice, est présenté dans le graphique suivant :



L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires (soit 91% du montant des commandes)

Entre 2022 et 2023, le niveau des commandes voit son volume augmenter de **+14%** en raison principalement des points suivants :

- La hausse des commandes de la Région (+9%) qui s'explique par :
 - la hausse du nombre de demandes instruites dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque (+295k€);
 - la hausse du volume d'actes réalisés dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) (+100k€)
 - la mission d'élaboration du plan hydrogène de La Réunion à la suite de la mission préalable confiée en 2022 (+85k€)
 - l'élargissement de la mission liée aux énergies marines à la filière éolien off-shore (+60k€)
 - la mise en place d'une mission liée à la géothermie (+45k€)
 - la mise en place d'une mission d'appui à la mise en place d'une plateforme énergie (+25k€), d'une étude de préféabilité pour la mise en œuvre de systèmes photovoltaïques à destination des personnes âgées (+27k€) et d'une mission d'assistance pour la répliquabilité du projet MAESHA à La Réunion (+25k€)
 - la réalisation du suivi des indicateurs du Bilan Carbone® de La Région Réunion (+15k€)
 - qui compensent la diminution du nombre de diagnostics SLIME (4340 diagnostics en 2023 contre 5000 en 2022 (-13%).
- Le CPI « Réalisation d'audits énergétiques et thermiques sur 126 sites du patrimoine bâti du Conseil Départemental pour un montant de 369k€ ;
- La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIREST pour un montant de 22k€

- L'étude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds pour le compte de la CIVIS pour un montant de 26k€
- L'accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques et des bornes de recharges de la CINOR pour un montant de 23k€ et l'AMO en vue de la réalisation de diagnostics et études d'avant-projet pour l'implantation d'installation RVE sur le patrimoine de la CINOR pour un montant de 21k€
- La réalisation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de la commune de St Paul par le biais de la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences pour un montant de 22k€
- La réalisation du Bilan Carbone® de la commune de St André pour un montant de 22k€
- La réalisation du Bilan Carbone® de St Louis pour un montant de 23k€

Un Rapport d'activités technique est fourni en annexe 3 du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par Energies Réunion pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

b) Conventions réglementées

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

c) Commissaire aux comptes

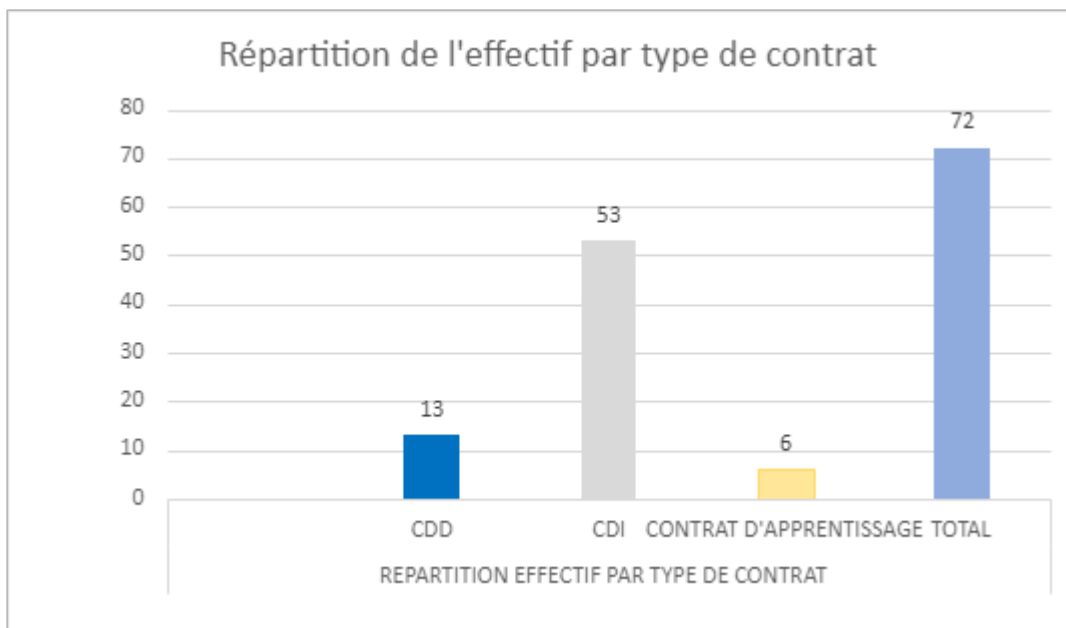
A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (2019-2024) : la SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

C. Données sociales et environnementales

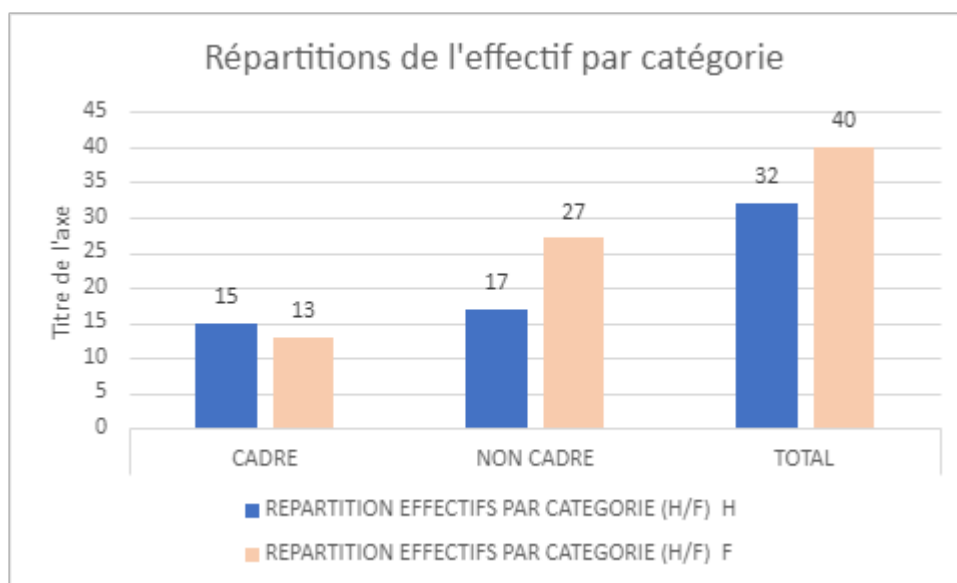
a) Effectif

Au 31 décembre 2023, la société Energies Réunion s'appuie sur un effectif de 72 salariés.

1. Effectif par type de contrat



2. Effectif par catégorie



3. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2023, la société compte 3 salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Répartition du personnel

Au 31 décembre 2023, la société possède 2 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- agence de Portail 2 (72%) ;
- agence de La Mare (28%).

L'agence de Savanna a été fermée et le bail résilié à l'amiable en date du 20/01/2023. Les salariés ont été affectés à l'agence de Portail 2.

L'agence de Portail 1, qui regroupe les services support et la direction générale, a été fermée le 30/06/2023 à la suite de la résiliation du bail, et les personnes transférées également sur le plateau de Portail 2 où des travaux de réaménagement ont été effectués.

1. Embauches

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, la société comptabilise 28 embauches :

3 CDI :

- 1 Directrice Générale Adjointe
- 1 Chargé de Projet ENR
- 1 Chargé de Missions Innovation

19 CDD / 6 APPRENTIS :

- 4 Chargés de Projets : MDE // Photovoltaïque // EnR dominante Hydrogène // Observatoire
- 1 Cheffe de projet EnR dominante Hydrogène
- 2 Gestionnaires Budgétaire
- 1 Juriste
- 1 Hôtesse d'Accueil Standard
- 1 Assistante administrative et Technique
- 2 Responsables RH
- 6 Techniciens MDE Habitat
- 1 Technicien EnR
- 6 contrats d'apprentissage, dont 1 bachelor RH, 1 bachelor Création visuelle et audiovisuelle, 2 Licences pro Ingénierie et génie climatique, 1 Licence pro agronomie, 1 Maintenance des systèmes de production

2. Départs

17 départs sont recensés **de janvier à décembre 2023** :

- 1 licenciement ;
- 3 ruptures conventionnelles ;
- 2 ruptures CDD d'un commun accord
- 2 ruptures durant la période d'essai (1 CDI et 1 CDD)
- 6 fins de CDD, dont 2 contrats d'apprentissage ;
- 3 démissions

3. Reconduction de contrat

Au **31 décembre 2023**, il y a eu **5 passages** en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

4. Promotion interne

9 évolutions professionnelles aux postes suivants :

- Responsable de la Performance et du Développement
- Chef de Département Solaire
- Chef de projet solaire
- Directeur du Pôle MDE
- Responsable de la Gestion de Projets
- Chargé de projets
- Cheffe de projet MDE Habitat
- Chargée de mission MDE de secteur
- Cheffe de département Habitat

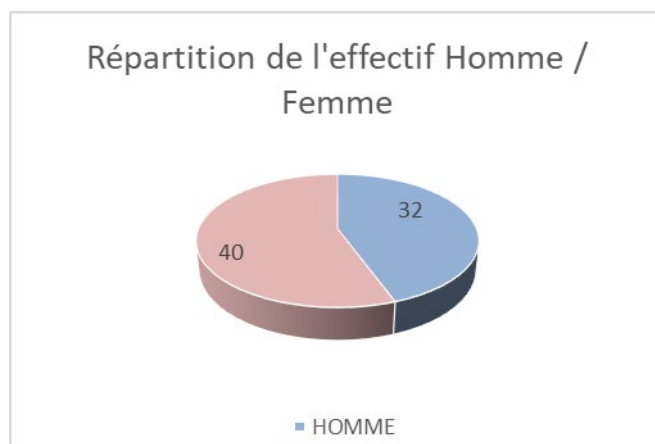
5. Cas particuliers

- Un salarié a bénéficié d'une formation prise en charge au titre de la Transition Professionnelle et ce, pour une durée de 12 mois ;
- Une salariée a été en congé sans solde pour une durée de 11 mois, congé suivi d'une RC sur l'exercice 2023 ;
- 2 salariées sont actuellement en contrat à temps partiel (28h/semaine) (dont une salariée, au titre du Congé Parental d'Éducation.)

c) Démographie

Au 31 décembre 2023, l'âge moyen des salariés est de 35 ans.

La société se compose au 31 décembre 2023, de **32 Hommes et de 40 femmes**.



d) Focus stagiaire

La SPL a accueilli **6 stagiaires** au cours de l'année 2023 dont :

- 6 stagiaires, dont 3 élèves ingénieurs, 2 M2, 1 M1,

Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à **15 127,75€**.

e) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **488 heures de formation** ont été réalisées en **2023** pour un **coût global HT de 13 717€**.

Type de formation	Coût pédagogique HT
Administratif/Juridique	2 797 €
Développement de soi	5 270 €
Habilitation électrique	4 500 €
Autres	1 150 €
Total	13 717,00 €

Type de formation	Nbr d'heures
Administratif/Juridique	46
Développement de soi	287
Habilitation électrique	133
Autres	22
Total général	488

f) Activités du CSE

La société verse 0.57% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.20% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2023 est de 19 361,86 €.

	Budget fonctionnement	Budget œuvres sociales et culturelles
Budget versé au titre de l'année 2023	5 531,96 €	13 829,90 €

Les mandats de représentants du CSE sont arrivés à échéance le **4 avril 2022**.
Des élections pour le renouvellement du CSE se sont déroulées le **5 avril 2022**.

Conformément aux règles applicables au calcul des seuils et de l'effectif de la société, le nombre de représentants élus se présente comme suit :

- **4 Délégués Titulaires ;**
- **4 Délégués Suppléants.**

Conformément à la *Convention Collective N°3018 SYNTEC*, applicable à notre société, il est précisé que « *lorsque dans une entreprise de plus de 25 salariés les ingénieurs et cadres sont au moins au nombre de 15, il sera constitué un collège électoral spécial* ». A ce titre, deux collèges sont actuellement représentés au sein d'Energies Réunion :

- Un collège non-cadre ;
- Un collège cadre.

Il est à noter qu'à ce jour, aucun Délégué Syndical n'a été désigné par les syndicats.

g) Indicateurs financiers

L'évolution des charges sur la période 2019-2023 fait apparaître une augmentation de 7%.

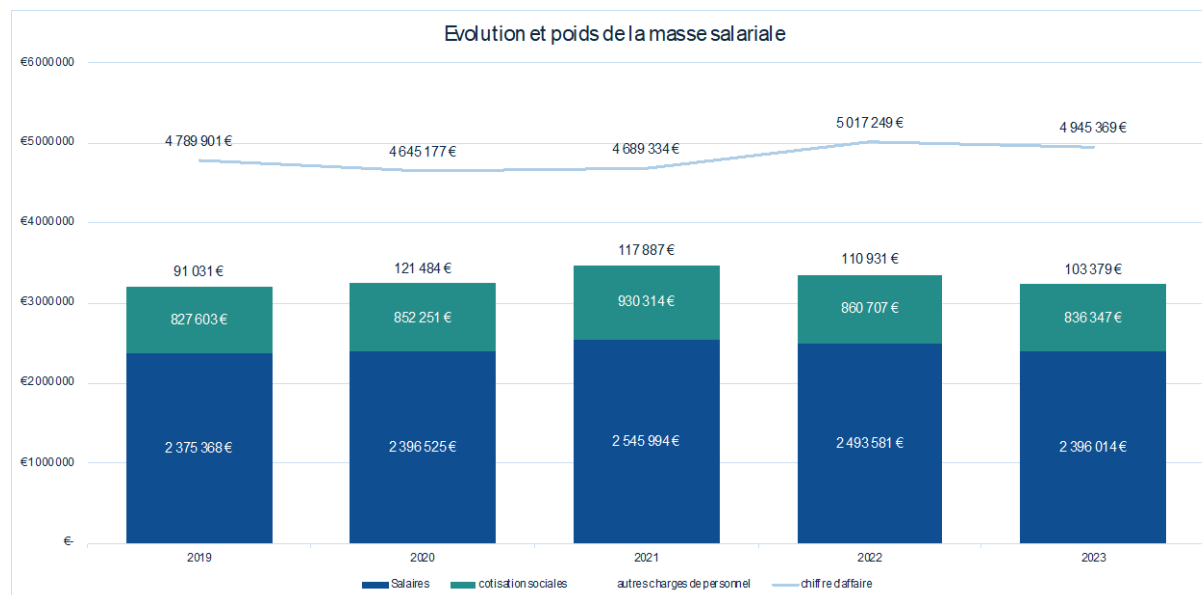
Cette augmentation s'explique plus particulièrement par la hausse des charges liées aux dotations aux amortissements et provisions (+340%), aux achats (+190%) et aux autres charges de gestion (+55%).

Les charges de personnel ont augmenté de 1% sur la période, avec une baisse néanmoins sur les périodes 2021-2022 et 2022-2023 de -4% annuels après des hausses annuelles de 2 et 7% entre 2020 et 2019 et 2020 et 2021.

A l'inverse, les charges financières (-94%), les charges exceptionnelles (-86%), les impôts (-40%) et les services extérieurs (-9%) ont baissé sur la période 2019-2023.

année	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts, taxes, vers. assimilés	Charges du personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations aux amortis. & prov.	Participation salariés - Impôts	COMPTES DE CHARGES
2019	85 202 €	770 582 €	332 690 €	165 772 €	3 294 002 €	23 674 €	48 039 €	41 401 €	97 621 €	- €	4 852 735 €
2020	87 950 €	809 865 €	279 608 €	135 044 €	3 370 260 €	24 988 €	55 214 €	56 387 €	135 619 €	(8 750) €	4 946 186 €
2021	92 705 €	777 185 €	270 002 €	128 201 €	3 594 195 €	18 863 €	7 370 €	22 015 €	167 930 €	- €	5 078 467 €
2022	222 085 €	802 170 €	301 411 €	133 834 €	3 465 219 €	16 257 €	7 982 €	20 758 €	117 571 €	- €	5 087 286 €
2023	247 425 €	698 089 €	333 379 €	99 472 €	3 335 740 €	36 793 €	3 045 €	5 672 €	429 045 €	- €	5 188 660 €

L'évolution des indicateurs de masse salariale sur les 5 derniers exercices est résumée dans le graphique ci-dessous :

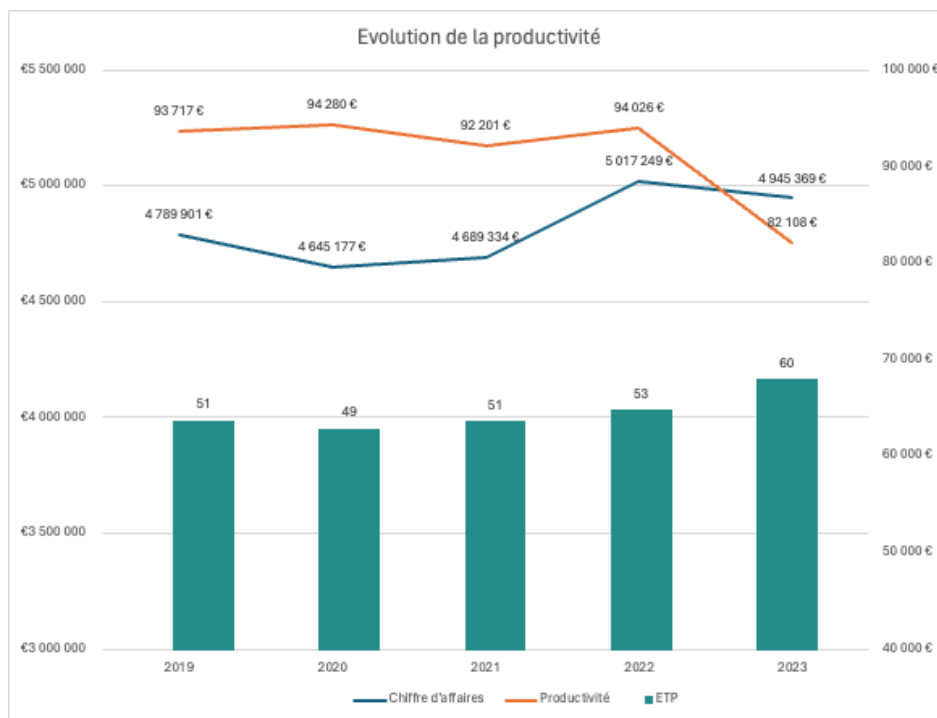


Depuis 2019, les charges de personnel représentent en moyenne 71% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2023, la masse salariale est en baisse de -10% à la suite du départ de salariés qui comptaient parmi les plus fortes rémunérations.

Les autres charges de personnel sont en diminution par rapport à 2022 (-7%) : il s'agit des indemnités versées aux stagiaires, des matériels de protection sanitaire (masques) et de la participation de l'entreprise au CSE (19 k€).

La productivité (rapport du CA par ETP) diminue entre 2022 et 2023 (-13%), par suite au recrutement de personnels sur des actions qui seront développées sur les prochaines années (et peu ou non facturées en 2023).



Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées.

II. Activité de la société

A. Bilan comptable

Le chiffre d'affaires est évalué à 4 945 369 € (5 017 249 € en 2022, soit une diminution de 1%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5 326 907 € (5 639 889 € en 2022) et un total de charges d'exploitation de 5 174 593 € (5 058 546 € en 2022), dégagant ainsi pour l'exercice 2023, un résultat d'exploitation positif de 152 314 € (581 342 € en 2022).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 4 945 639 € (5 017 249 € en 2022) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 309 787 € (426 509 € en 2022) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 19 667 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro,
- 7 675 € d'aide dans le cadre du dispositif Transition Pro.

Le total des charges d'exploitation comprend principalement :

- 3 335 740 € (3 465 219 € en 2022) de masse salariale,
- 1 031 468 € (1 103 581 € en 2022) de services extérieurs et autres services extérieurs,
- 363 764 € (48 556 € en 2022) de provisions pour risques,
- 247 425 € (222 085 € en 2022) d'achats.

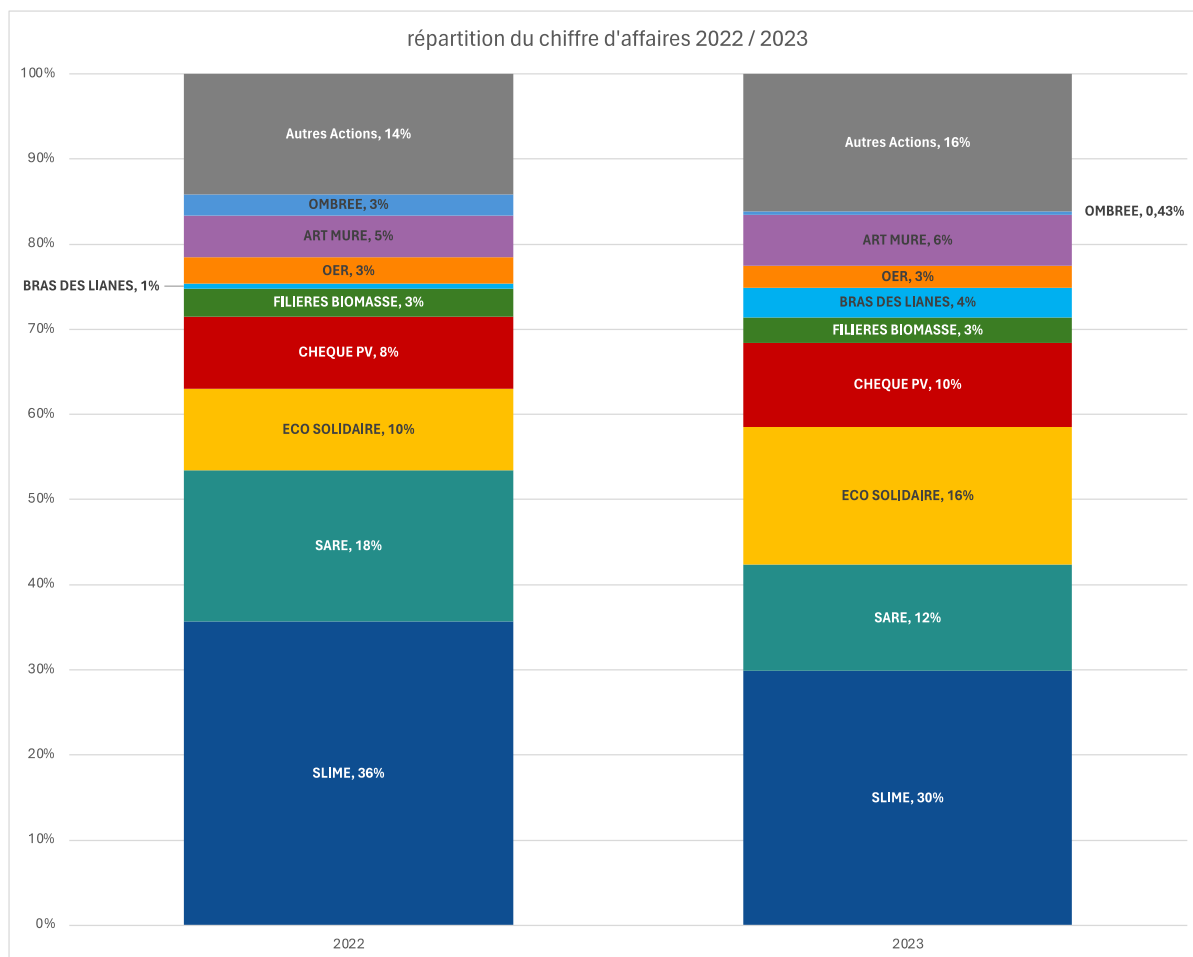
Le résultat net s'établit à 150 537 € (560 022 € en 2022), compte tenu des éléments hors exploitation suivants :

- De frais financiers afférents aux cessions de créances Dailly pour 1 950 € ;
- D'intérêts d'emprunts pour 1 095 €,
- D'un résultat exceptionnel de 1 268 €, (liées à des régularisations sur exercices antérieurs)

en Euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	évolution 2023/2022	évolution 2022/2021
chiffre d'affaire CPI	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	-1%	7%
chiffre d'affaire subvention	309 787 €	426 509 €	305 762 €	-27%	39%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	-3%	9%
Autres produits & subventions contrat aidés	71 751 €	71 093 €	60 000 €	1%	18%
SALAIRES	2 396 014 €	2 493 581 €	2 545 994 €	-4%	-2%
CHARGES SOCIALES	939 726 €	971 638 €	1 048 201 €	-3%	-7%
Achats	247 425 €	222 085 €	92 705 €	11%	140%
Services Exterieurs	698 089 €	802 170 €	777 185 €	-13%	3%
Autres charges externes	793 867 €	310 201 €	320 048 €	156%	-3%
Impôts & Taxes	99 472 €	133 834 €	128 201 €	-26%	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	152 314 €	581 342 €	142 762 €	-74%	307%
Résultat financier	-3 045 €	-7 912 €	-7 370 €	-62%	7%
Résultat exceptionnel	1 268 €	-13 408 €	-17 025 €	-109%	-21%
RESULTAT NET	150 537 €	560 022 €	118 367 €	-73%	373%

a) Évolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous illustre le poids des principaux contrats dans l'évolution du chiffre d'affaires, entre 2022 et 2023 :



Les principales évolutions sont les suivantes :

- CPI** : le chiffre d'affaires généré par les CPI montre une légère baisse (-1,4%), résultant principalement de la baisse du nombre de diagnostics SLIME réalisés (3 342 en 2023 contre 4 212 en 2022) – compensée par la progression des CPI Eco Solidaire (+330 k€ soit +39%) et Chèques PV (+50 k€ soit +11%).
- Mandats** : la hausse de +150 k€ (+82%) du chiffre d'affaires réalisé correspond à la convention pluriannuelle d'exploitation et de maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes et à la convention pour la réhabilitation de la centrale.
- Subventions** : les recettes progressent de +45 k€ (+15%) sur l'action ARTMURE (+32 k€). Le programme ARTMURE s'est achevé au 30/06/2023.

b) Charges non déductibles

La société a engagé des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour la taxe sur les véhicules de société au titre de l'année 2023 pour un montant de 1 771 €.

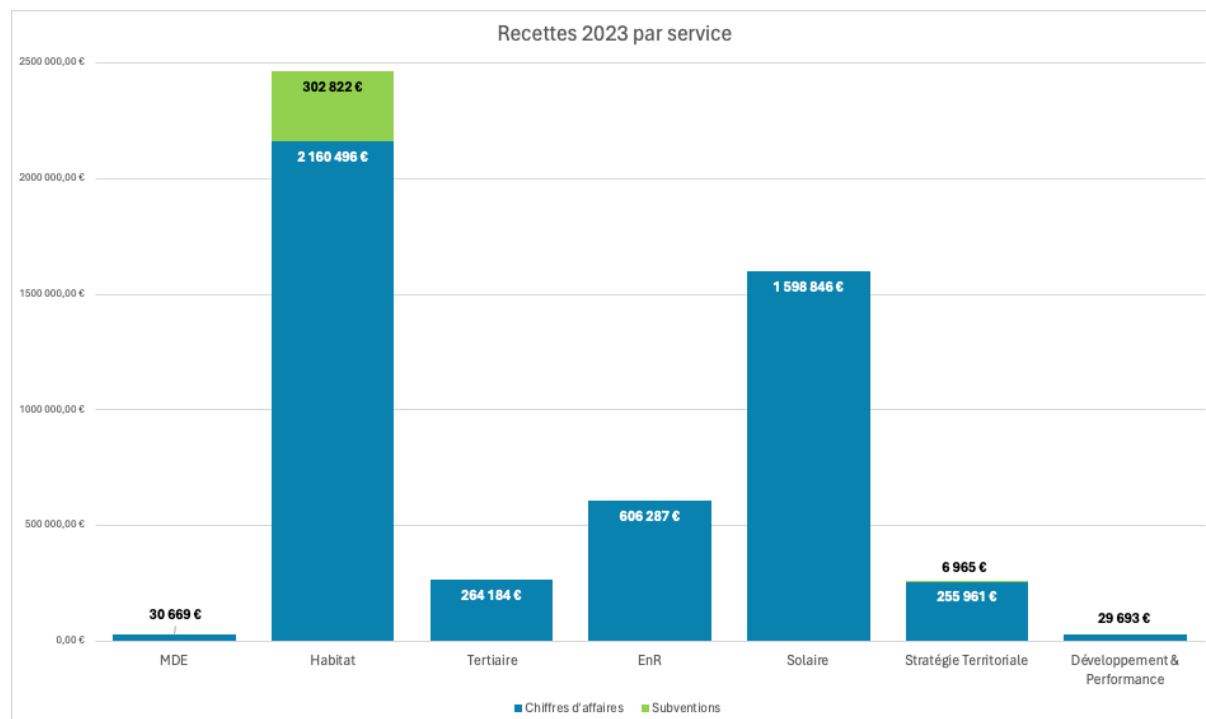
c) Suivi analytique

La comptabilité analytique mise en place à compter du 2^{ème} semestre 2016, correspond à la saisie des temps passés par contrat/action dans le logiciel spécifique : Eureka.

Le chiffre d'affaires et le résultat par convention sont évalués suivant la méthode de l'avancement :

- Sur la base des temps passés, saisis par convention dans le logiciel de gestion des activités (Eureka). Ces temps passés sont comparés à l'avancement technique, et en cas d'écart, le temps nécessaire à la réalisation complète de la mission est réévalué afin de coller à la réalité.
- Ou sur le nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat,
- Des dépenses directement affectées à la convention concernée,
- Au prorata du temps passé de chaque convention pour les charges de personnel et frais généraux.

Le chiffre d'affaires par service, se décompose comme suit :



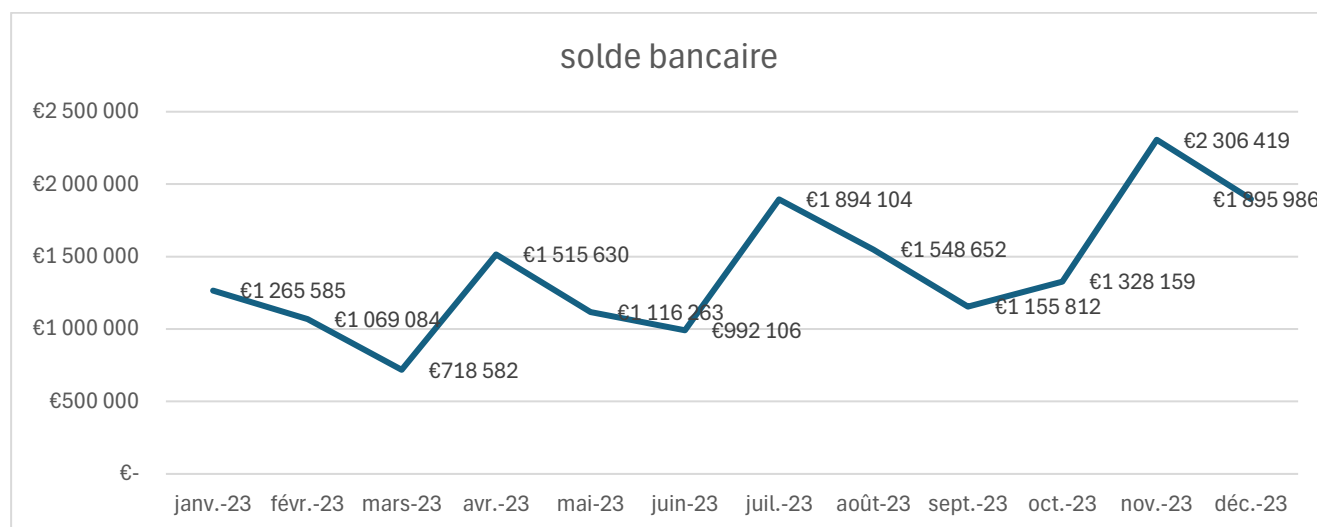
Le Département Habitat contribue pour 49% au chiffre d'affaires : c'est à ce service que sont rattachées les conventions SLIME et SARE (mission également rattachée au Département Tertiaire pour les actes B).

Il est à noter que certaines actions ne pouvant être distinguées sur le Département Habitat ou Tertiaire (actions liées à la communication sur le programme SARE), elles sont ici indiquées en « Service MDE »

Le Département Solaire, qui assure depuis 2023 la mise en œuvre des dispositifs EcoSolidaire et Chèque Photovoltaïque (KAP PV), représente quant à lui 31% du chiffre d'affaires.

d) Trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2023 est la suivante :



La trésorerie est excédentaire sur l'ensemble de l'exercice 2023. L'évolution de la trésorerie est fortement tributaire des facturations et délais de règlements Clients.

En effet, les modalités de règlement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont estimés au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun, soit : le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant l'exécution des prestations ou la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

L'évolution des délais de règlement est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes sur exploitation	5 027 706	5 049 722	5 055 096	5 514 851	5 282 499
Créances clients	815 154	1 216 797	348 847	613 781	168 901
Délai de règlement clients en jours	59,2	88,0	25,2	40,6	11,7
Achats (frais généraux)	1 188 475	1 177 423	1 139 892	1 325 666	1 278 893
Dettes fournisseurs	148 573	550 868	143 867	260 398	155 269
Délai de paiement fournisseurs en jours	45,6	170,8	46,1	71,7	44,3
Ecart en jours	-13,5	82,8	20,9	31,1	32,6

Sur l'exercice 2023, le délai de règlement Clients diminue de 29 jours. Parallèlement, le délai de règlement des fournisseurs diminue également de 27 jours.

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2023, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	Total	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	+ de 60 jours
REGION-CPI	14 030,41		14 030,41			
DEPARTEMENT	19 923,31					19 923,31
CIREST	5 500,95		5 500,95			
SIDELEC	30 668,00		30 668,00			
MAIRIE DE ST ANDRE	98 351,47		92 004,22			6 347,25
Total	168 474,14	-	142 203,58	-	-	26 270,56

L'antériorité des créances n'est pas significative (84% des créances sont échues à 30 jours). Des relances aux autres actionnaires sont effectuées régulièrement.

e) Contrats conclus hors actionnaires

Contrats conclus en dehors du cadre strict de l'article L. 1531 1 CGCT

Rappel des dispositions

L'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa 3 que « Ces sociétés [publiques locales] exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres ».

La directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics a repris dans son considérant 32 les deux conditions susvisées et a fixé à un minimum de 80 % le seuil des activités devant être consacrées à l'exécution des missions qui ont été confiées par la ou les collectivités qui détiennent la personne morale contrôlée.

L'article L2511-1 du Code de la Commande Publique, issu de la transposition de cette directive en droit interne, définit alors les **contrats de quasi-régie** comme des « marchés publics conclus par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en qualité d'entité adjudicatrice, avec une personne morale de droit public ou de droit privé lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

2° La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;

3° La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée. Ce contrôle peut également être exercé par une autre personne morale, qui est elle-même contrôlée de la même manière par le pouvoir adjudicateur¹ »

Ce contrôle analogue peut également être exercé conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs, comme cela est le cas au sein de la SPL Energies Réunion. Les contrats de prestations intégrés conclus par la SPL Energies Réunion avec ses actionnaires sont ainsi autrement appelés contrats ou marchés de quasi-régie.

¹ Article L2511-1 du Code de la commande publique

A la lumière de la jurisprudence européenne, 20% des activités réalisées par une société publique locale seraient ainsi susceptibles d'être réalisées pour le compte de partenaires non-actionnaire, sur le marché concurrentiel.

La circulaire du 29 avril 2011 relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement précise ainsi également que « *contrairement aux SEML, les SPL et les SPLA ne peuvent pas intervenir pour le compte de personnes publiques ou privées non-actionnaires, même dans le respect des règles de la commande publique et même à titre accessoire.* ». La relation « *in house* », au sens de ladite circulaire suppose « *un lien de dépendance institutionnel très fort [entre la société publique locale et ses actionnaires], excluant l'autonomie de [la société publique locale]* ». La circulaire confirme que « *Les SPL et les SPLA ne sont donc pas autorisées à exercer, même de manière très marginale, des activités pour le compte d'autres opérateurs.* ».

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

C. Bilan des 5 derniers exercices

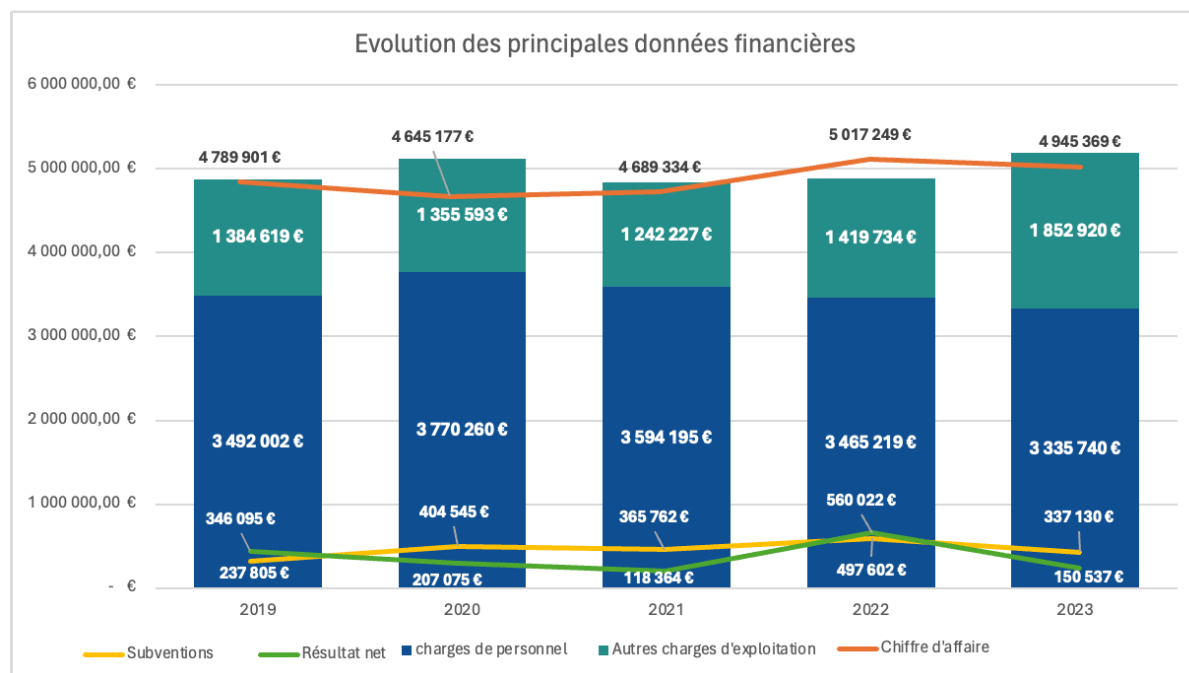
Le cœur de métier d'Énergies Réunion porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.

Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :

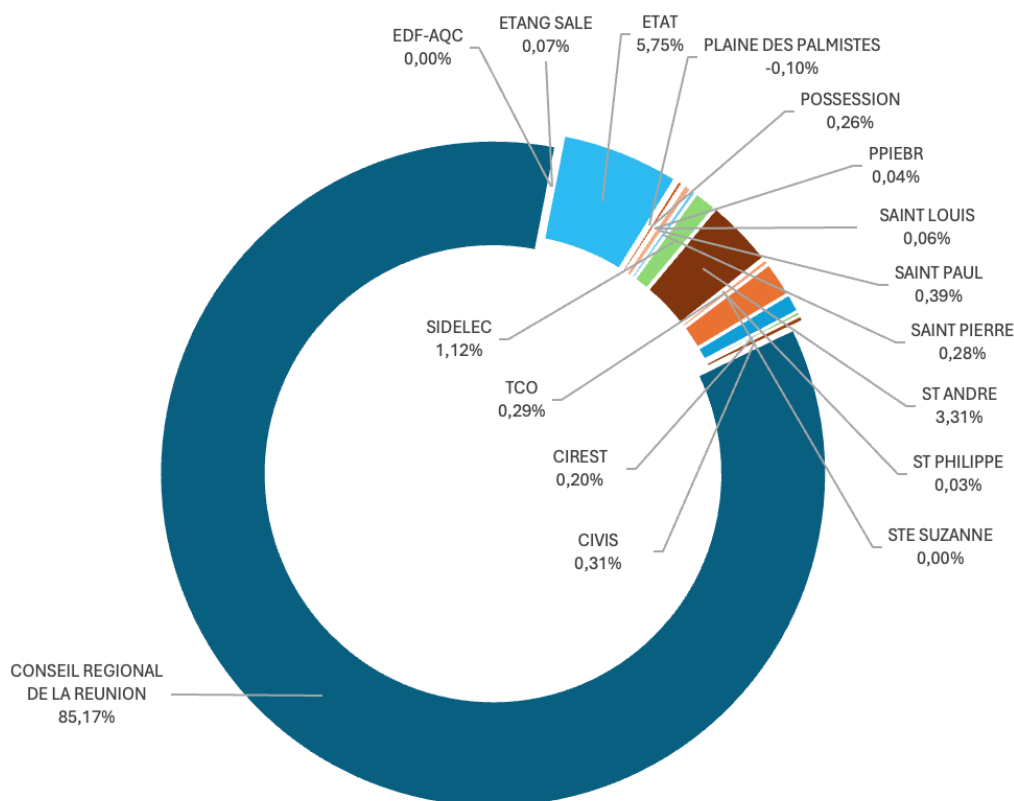


Le chiffre d'affaires progresse de +3% entre 2019 et 2023. Par rapport à l'exercice précédent, la baisse est de 1%.

Les charges de personnel continuent de représenter l'essentiel des charges d'exploitation de la société, avec une moyenne de 71%. Cependant, après avoir représenté 74% du CA en 2020 et 2021, ce poids baisse en 2022 (71%) et 2023 (64%).

L'actionnaire majoritaire la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante des recettes de la société. En 2023, la part de la Région s'établit à 85% du total des produits d'activité (chiffre d'affaires + subventions), contre 88% en 2022 :

Chiffre d'affaires 2023 par actionnaire



L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous :

SIG en Euros	2019	% CA	% évol	2020	% CA	% évol	2021	% CA	% évol	2022	% CA	% évol	2023	% CA	% évol
Prestations de services	4 789 901 €	95,33%	5,80%	4 645 177 €	92,41%	-3,02%	4 689 334 €	93,09%	0,95%	5 017 249 €	93,50%	6,99%	4 945 369 €	97,02%	-1,43%
Sous-traitance directe	3 159 €	0,06%	1140,60%	22 940 €	0,46%	626,18%	17 579 €	0,35%	-23,37%	148 964 €	2,78%	747,40%	185 362 €	3,64%	24,43%
MARGE BRUTE GLOBALE	4 786 742 €	95,27%	6,30%	4 622 237 €	91,95%	-3,44%	4 671 755 €	92,74%	1,07%	4 868 285 €	90,73%	4,21%	4 760 007 €	93,39%	-2,22%
Autres achats et charges externes	1 185 316 €	23,59%	1,70%	1 154 483 €	22,97%	-2,60%	1 122 313 €	22,28%	-2,79%	1 176 703 €	21,93%	4,85%	1 093 530 €	21,45%	-7,07%
VALEUR AJOUTÉE	3 601 426 €	71,68%	7,90%	3 467 754 €	68,99%	-3,71%	3 549 442 €	70,46%	2,36%	3 691 582 €	68,80%	4,00%	3 666 477 €	71,93%	-0,68%
Subventions d'exploitation	237 805 €	4,73%	-17,90%	404 545 €	8,05%	70,12%	365 762 €	7,26%	-9,59%	497 602 €	9,27%	36,05%	337 130 €	6,61%	-32,25%
Impôts et taxes	165 772 €	3,30%	9,10%	135 044 €	2,69%	-18,54%	128 201 €	2,54%	-5,07%	133 834 €	2,49%	4,39%	99 472 €	1,95%	-25,68%
Salaires	2 378 368 €	47,28%	-2,40%	2 386 625 €	47,66%	0,89%	2 545 994 €	50,54%	6,24%	2 493 581 €	48,47%	-2,06%	2 386 014 €	47,01%	-3,91%
Charges sociales	918 634 €	18,28%	-0,10%	973 735 €	19,37%	6,00%	1 048 201 €	20,81%	7,65%	971 638 €	18,11%	-7,30%	939 726 €	18,44%	-3,28%
EBE	379 457 €	7,55%	214,40%	366 995 €	7,30%	-3,28%	192 808 €	3,83%	-47,46%	590 131 €	11,00%	206,07%	568 395 €	11,15%	-3,68%
Autres produits de gestion	21 €	0,00%	-99,60%	13 €	0,00%	-38,10%	263 €	0,01%	1923,08%	17 €	0,00%	-93,54%	16 €	0,00%	-5,88%
Autres charges de gestion	23 674 €	0,47%	123,80%	24 988 €	0,50%	5,55%	18 863 €	0,37%	-24,51%	16 257 €	0,30%	-13,82%	36 793 €	0,72%	126,32%
Reprises amort., provisions, transferts de charges	90 780 €	1,81%	18,90%	71 827 €	1,43%	-20,88%	135 923 €	2,70%	89,24%	125 021 €	2,33%	-8,02%	44 392 €	0,87%	-64,49%
Dotations aux amortissements	97 500 €	1,94%	13,70%	89 979 €	1,79%	-7,71%	81 457 €	1,62%	-9,44%	69 015 €	1,29%	-24,54%	59 931 €	1,18%	-13,16%
Dotations aux provisions	- €	0,00%	-100%	45 462 €	0,90%	#DIV/0!	75 913 €	1,51%	67%	48 556 €	0,90%	-36%	363 764 €	7,14%	649%
RESULTAT D'EXPLOITATION	349 084 €	6,95%	260%	278 406 €	5,54%	-20%	142 761 €	2,83%	-49%	581 341 €	10,83%	307%	152 315 €	2,99%	-74%
Produits financiers	29 030 €	0,58%	68,10%	8 885 €	0,18%	-69,39%	- €	0,00%	-100,00%	70 €	0,00%	#DIV/0!	- €	0,00%	-100,00%
Charges financières	77 002 €	1,53%	5,20%	64 100 €	1,28%	-16,76%	7 370 €	0,15%	-88,50%	7 982 €	0,15%	8,30%	3 045 €	0,06%	-61,85%
RESULTAT COURANT	301 112 €	5,99%	63%	223 191 €	4,44%	-26%	135 391 €	2,69%	-39%	573 429 €	10,69%	324%	149 270 €	2,93%	-74%
Produits exceptionnels	80 255 €	1,60%	33%	31 699 €	0,63%	-61%	5 550 €	0,11%	-82%	7 350 €	0,14%	32%	12 290 €	0,24%	67%
Charges exceptionnelles	41 522 €	0,83%	-48,10%	56 566 €	1,13%	36,23%	22 575 €	0,45%	-60,09%	20 758 €	0,39%	-8,05%	11 023 €	0,22%	-46,90%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38 733 €	0,77%	-298,70%	(24 867) €	-0,49%	-164,20%	(17 025) €	-0,34%	-31,54%	(13 408) €	-0,28%	-21,25%	1 267 €	0,02%	-109,45%
Crédit d'impôt	6 250 €			8 750 €											
RESULTAT NET AVANT IMPOT	346 095 €	6,89%	1202,10%	207 074 €	4,12%	-40,17%	118 366 €	2,35%	-42,84%	560 021 €	10,44%	373,13%	150 537 €	2,95%	-73,12%

- Le chiffre d'affaires issu des prestations de service progresse de + 3% entre 2019 et 2023, compte tenu de l'évolution du volume de commandes sur les 5 dernières années d'activité.
- Le montant des subventions d'exploitation s'établit à 337 k€ en 2023, principalement en raison du programme ARTMURE (302 k€).
- La part des frais généraux (autres achats et charges externes) sont maîtrisés, passant de 21,9% en 2022 à 21,4% en 2023.
- Au niveau des salaires, la baisse de -3,9% sur l'année 2023 résulte des mouvements de personnel (cf. I.C. Données sociales et environnementales).

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social. L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

en €uros	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	3 739 167	3 739 167	993 967	993 967	993 967
Résultat net	346 094	207 075	118 365	560 022	150 537
Capitaux propres	786 891	993 966	1 112 332	1 672 353	1 822 890
% du capital social	21%	27%	112%	168%	183%
Déficits cumulés	- 2 952 275	- 2 745 200	- 2 626 835	- 2 066 813	- 1 916 276

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en €uros	2019	2020	2021	2022	2023
1. Situation financière en fin d'exercice					
a. CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €	993 967 €
b. NOMBRE D'ACTIONNAIRES au 31 décembre	37392	37392	37392	37392	37392
2. Résultat global des opérations					
a. CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 789 901,00 €	4 645 177,00 €	4 689 334,00 €	5 017 249,00 €	4 945 369,00 €
b. SUBVENTIONS au 31 décembre	237 805,00 €	404 545,00 €	365 762,00 €	497 602,00 €	337 130,00 €
c. Résultat avant impôts, amortissements et provisions	411 517,00 €	342 694,00 €	286 295,00 €	677 593,00 €	574 232,00 €
d. Impôts sur les sociétés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
e. Résultat après impôts, amortissements et provisions	346 095,00 €	207 075,00 €	118 364,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €
f. Montant des résultats distribués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	11 €	9 €	8 €	18 €	9 €
b. Résultat après impôts, amortissements et provisions	9 €	6 €	3 €	15 €	4 €
c. Dividende versé à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4. Personnel					
a. Effectif moyen de l'exercice	51	49	51	51	60
b. Montant de la masse salariale	3 294 002,00 €	3 370 260,00 €	3 594 195,00 €	3 465 219,00 €	3 335 740,00 €
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	18 467 €	21 295 €	19 361 €	18 625 €	18 255 €

D. Perspectives et Budget 2024

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2024 sont basées sur l'enveloppe de commandes à la date du rapport de gestion, et sur les pourcentages d'avancement estimés par les chefs de service.

Le budget synthétique pour l'année 2024 est présenté comme suit :

En euros	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires CPI	5 292 941 €	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	4 645 177 €
Dépenses CPI refacturées	150 000 €				
Chiffre d'affaires subvention	20 000 €	309 787 €	426 509 €	305 762 €	404 545 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 462 941 €	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	5 049 722 €
Autres produits & subv° contrats aidés		71 751 €	71 093 €	60 000 €	- €
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	3 850 830 €	3 335 740 €	3 465 219 €	3 594 195 €	3 370 260 €
Achats	216 104 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	87 950 €
Services Extérieurs	672 177 €	698 089 €	802 170 €	777 185 €	809 865 €
Autres charges externes	488 268 €	793 867 €	310 201 €	320 048 €	368 196 €
Impôts & taxes	158 299 €	99 472 €	133 834 €	128 201 €	135 044 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	77 263 €	152 314 €	581 342 €	142 762 €	278 407 €
Résultat financier	(6 310) €	(3 045) €	(7 912) €	(7 370) €	(55 214) €
Résultat exceptionnel	- €	1 268 €	(13 408) €	(17 025) €	(24 867) €
Crédit d'impôt	- €	- €	- €	- €	8 750 €
RESULTAT NET	70 953 €	150 537 €	560 022 €	118 367 €	207 076 €

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'avancement du Chiffre d'Affaires a été évalué contrat par contrat par les chefs de service, en tenant compte d'un coefficient d'incertitude ;
- La hausse des charges de personnel tient compte des embauches prévisionnelles connues et des reconductions de CDD identifiées à la date du rapport de gestion ;
- Les autres charges externes (hors provisions pour risques) restent stables ;
- Le résultat financier correspond principalement aux intérêts sur emprunts.